

# Sgen IUFM Infos

Newsletter n° 6 13 décembre 2004

Sgen-CFDT IUFM Midi-Pyrénées  
3, chemin du Pigeonnier de la Cépière (Bâtiment C)  
31081 Toulouse Cedex 1  
05.61.43.71.56  
[sgencfdt.iufm@free.fr](mailto:sgencfdt.iufm@free.fr)  
<http://sgencfdt.iufm.free.fr>

## Actualité... Elections IUFM : A chacun sa victoire...

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées souhaite remercier tous les collègues qui font confiance à notre syndicat... Avec une progression de +4.31%, le Sgen-CFDT reste le 3<sup>ème</sup> syndicat le plus représentatif dans le 1<sup>er</sup> degré. Malgré la baisse de la participation,

**nous sommes le seul syndicat qui augmente sa représentativité et son nombre de votants...**



Nous allons donc continuer à garder notre image de poil à gratter  
pédagogique. . . Merci !

Participation : 28,73 % (en chute libre depuis 3 ans)

LISTES	NBRE VOIX	%
SE UNSA	134	44,51
FSU	130	43,18
SGEN-CFDT	37	12,29

## Refus de réouverture des serveurs...

Un grand nombre de collègues sont restés sans pouvoir s'inscrire aux différents concours de la session 2005... après avoir comptabilisé toutes les demandes parvenues au Sgen-CFDT, nous sommes allés faire la demande de réouverture des serveurs...

Le ministère a répondu dès le lendemain, en nous appelant. Ils ne réouvriront pas le serveur. Ils avancent plusieurs arguments, y compris techniques et chiffrés. Entre autres, le taux de non-confirmation d'inscriptions n'est ni plus ni moins élevé que les années précédentes lorsque la procédure était encore sur papier.

Voilà. Nous avons essayé, nous avons argumenté, nous avons discuté, encore une fois je le précise en insistant sur la situation particulière des précaires, et nous n'avons pas obtenu satisfaction. Ce qui ne fait jamais plaisir, d'autant que nous sommes conscients que derrière ces problèmes, il y a surtout des gens en situation de précarité avec tout ce que cela comporte de difficultés.

**Si c'est votre cas, il faut nous contacter...**

# CRPE 2005

## Combien de préinscriptions sur Midi-Pyrénées ?

<b>CRPE externe</b>	<b>6227</b>
<b>3eme voie</b>	<b>317</b>
<b>Langue régionale</b>	<b>70</b>

## Inscriptions en PE1 en 2005

<b>Académie</b>	<b>Date d'inscription</b>	<b>Date du test</b>
Aix-Marseille	Non communiquée	2 avril
Alsace	du 6 janvier au 16 février 2005 (minuit)	2 avril matin
Amiens	Non communiquée	Dossier
Aquitaine	Non communiquée	9 avril
Auvergne	du 17 janvier (10h) au 27 février (17h) 2005	9 avril
Basse-Normandie	Non communiquée	2 avril
Bourgogne	du 20 décembre au 28 février 2005	2 avril après-midi
Bretagne	du 24 janvier au 24 février 2005	Tests : 2 avril Entretien : 9 mai au 3 juin
Champagne-Ardenne	Non communiquée	2 avril après-midi
Corse	Non communiquée	16 avril
Créteil	du 1er mars au 30 avril 2005	Sur dossier
Franche-Comté	du 13 janvier au 2 mars 2005	Tests : 2 avril après-midi Entretien : juin
Grenoble	Non communiquée	Sur dossier
Guadeloupe	Janvier à avril	Sur dossier
Guyane	Non communiquée	Sur dossier
La Réunion	Non communiquée	16 avril
Limousin	Non communiquée	2 avril
Lorraine	Non communiquée	Sur dossier
Lyon	du 3 janvier au 2 février 2005 midi	12 mars
Martinique	du 17 janvier au 31 mars 2005	Sur dossier
Midi-Pyrénées	du 31 janvier au 28 février 2005	2 avril
Montpellier	du 10 janvier au 10 mars 2005	9 avril
Nice	Non communiquée	2 avril
Nord-Pas-de-Calais	partir du 10 janvier 2005 jusqu'au 21 février 2005	2 avril
Orléans-Tours	Non communiquée	2 avril
Paris	du 1er mars 2005 au 30 avril 2005	Sur dossier
Pays de Loire	du 10 janvier au 28 février 2005	2 avril
Poitou Charentes	du 5 janvier au 4 février 2005	2 avril
Rouen	du 10 janvier au 21 février (17h) 2005	Tests : 19 mars Entretien : du 29 mars au 8 avril
Versailles	du 1er mars 2005 au 30 avril 2005	Sur dossier

# IUFM : une réforme, pour quoi faire ?

Comme chacun des ministres qui l'ont précédé, F. Fillon nous propose un projet de plus de «réforme» des IUFM : quand on n'a guère d'autres idées que quelques nostalgies, et peu d'argent, il est bien commode de se donner l'illusion de faire quelque chose en modifiant la formation.

A l'exception de l'évolution envisagée pour le statut des IUFM, les «propositions Fillon» que l'on trouve sur le site du ministère, montrent que là encore, on a choisi de n'afficher que l'apparence d'un changement. Quelques exemples :

## **Les concours de recrutement**

On ne prévoit pas de les modifier : c'est pourtant le verrou le plus néfaste, qui réduit la formation à une seule année, réduisant la 1<sup>ère</sup> année d'IUFM à un bachotage centré pour l'essentiel sur des contenus académiques. Ils écartèlent la formation, conduisent à des efforts stériles, donnent une image très fautive du métier d'enseignant, empêchent une formation professionnelle sérieuse. Tous les rapports, toutes tendances politiques confondues, établis depuis plus de 5 ans sur ce sujet (et il y en a eu à foison) convergent pour affirmer que la seule réforme urgente serait celle de la place et du contenu des concours : c'est précisément ce qui n'aura pas lieu.

## **Le changement de statut**

C'est à peu près la seule originalité du projet par rapport aux précédents projets: les IUFM prennent le statut d'école faisant partie d'une université, régie par l'article 713-9(1) du Code de l'Éducation (2) avec un statut comparable «à celui de certaines écoles d'ingénieurs». Mais les IUFM sont actuellement déjà rattachés aux universités de l'académie (largement représentées dans leurs conseils d'administration). Bien sûr, cette évolution a l'avantage de renforcer l'ancrage universitaire des instituts, et de faciliter la mise en place des procédures conduisant à la délivrance de masters, ce dont on peut que se féliciter. Mais on ne voit guère ce que ce changement produirait dans l'immédiat en ce qui concerne les plans de formation.

## **Calendrier et contenu de la formation initiale**

La proposition d'avancer la rentrée en IUFM des lauréats des concours d'une semaine avant la rentrée des élèves répond à la demande légitime de bon nombre de stagiaires. L'évocation d'un cahier des charges national est surprenante puisqu'il existe déjà. Que le principe de ce cadrage soit maintenu nous semble aller de soi. La formation comprendra *«l'approfondissement de la culture disciplinaire, la formation pédagogique visant en priorité la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves et la formation de fonctionnaire du service public d'éducation (...)»*. Aucune précision n'étant donnée sur le temps imparti aux stages, le pire est à craindre : augmenter le temps passé dans les établissements scolaires sans augmenter la durée totale de la formation, ce serait compromettre gravement la qualité de la formation disciplinaire, didactique et pédagogique des futurs enseignants.

Ce serait profiter du temps de travail des stagiaires pour économiser des postes. Nous devons rester très vigilants contre deux risques graves, qui peuvent conduire à un démantèlement de la formation des maîtres :

- *L'éparpillement en unités concurrentes.*

L'intégration aux universités peut conduire à un éclatement des IUFM, chaque université en concurrence pour la reprise des locaux et des crédits cherchant à disposer de «son» petit IUFM. Nous avons toujours au contraire revendiqué le renforcement de la prise en compte dans la formation de l'unité des métiers de l'éducation. Toute répartition des étudiants et des stagiaires qui conduirait par exemple à séparer les matières techniques ou professionnelles des disciplines générales, les scientifiques des littéraires, les futurs conseillers d'éducation des futurs enseignants, les futurs professeurs des écoles des futurs professeurs du second degré ... constituerait un retour en arrière inacceptable.

- *La disparition des formateurs permanents.*

A terme, (...) «les formateurs des IUFM devront avoir un lien direct, soit avec la recherche (pour les enseignants-chercheurs), soit avec la pratique de la classe (pour les professeurs du premier ou du second degré)».

Lors de son intervention télévisée, le ministre a presque explicitement indiqué la méthode retenue: on ne remplacera plus les PRAG et PRCE partant pour la retraite... L'acharnement contre les enseignants du second degré affectés à plein temps dans les IUFM n'est pas nouveau. «Coupés du terrain», n'ayant pour la plupart jamais enseigné dans le premier degré, ils seraient inaptes à former leurs futurs collègues. La critique est aussi profondément injuste que très imprudente.

Injuste parce que ces collègues sont recrutés sur la base de leur capacité à prendre en charge une part importante de la formation didactique et pédagogique des stagiaires. Et leur statut est l'une des conditions de possibilité de cette compétence : n'ayant plus d'élèves, ils sont à même de prendre du recul par rapport au «terrain», garantissant ainsi une formation qui ne saurait se limiter au compagnonnage, et doit aider les stagiaires eux-mêmes à avoir du recul.

Très imprudente parce que la réduction à la portion congrue du nombre des enseignants affectés à plein temps aurait très vite des conséquences catastrophiques sur le fonctionnement quotidien des IUFM.

Le Sgen-CFDT est favorable à un rééquilibrage, notamment en faveur des enseignants-chercheurs et des enseignants issus du premier degré. Mais la disparition du statut de PRAG-PRCE annulerait les effets bénéfiques d'une augmentation de la part de ces catégories d'enseignants : elle entérinerait définitivement le mythe du fossé infranchissable entre d'un côté les connaissances et la réflexion théoriques (sur les disciplines, sur le fonctionnement du système éducatif, sur la psychologie, sur la pédagogie générale...), et de l'autre l'accompagnement toujours et forcément formateur par les pairs, quelle que soit la réalité de leur exemplarité.

Restent 2 dispositions à discuter :

- **La notion de «projet personnel de formation»**, partiellement contradictoire avec l'idée d'un cahier des charges national, implique une refonte des structures d'organisation des plans de formation continue. Elle exige un renforcement des liens directs entre usagers (les enseignants mettant en œuvre leur droit à la formation) et les IUFM, chargés de la réponse à cette demande. Autrement dit l'employeur (rectorat, IA, services de formation continue) ne peut plus être l'unique intermédiaire entre la demande et la réponse, il faut créer des structures de contacts directs entre les opérateurs de la formation (IUFM) et les représentants des personnels, ainsi que des cellules mixtes personnels-rectorats-formateurs chargés d'instruire et de traiter les dossiers de demandes individuelles de formation. Dans ce domaine, l'intégration à l'université constituera un plus certain, en offrant une gamme de services bien plus variés que les stricts stages répondant aux «commandes» de la hiérarchie scolaire.

• **Le maintien des néo-titulaires dans leur académie de formation** : il n'a de sens que si une décharge de service conséquente leur est accordée pour poursuivre leur formation et si les équipes IUFM sont étroitement associées à l'organisation de cette formation. Sans quoi il n'y aurait ni continuité ni cohérence entre les trois moments du cursus (préparation du concours, année de stage, 1<sup>ère</sup> année de titulaire). La formulation est par ailleurs ambiguë : doit-on supposer que les lauréats auront préalablement été affectés dans l'IUFM de l'académie de leur future affectation définitive ? Compte tenu de l'état actuel du mouvement, cela voudrait dire que la majorité des stagiaires seraient affectée dans les IUFM des académies déficitaires, qui seraient complètement engorgés et dans l'impossibilité d'assurer une formation correcte à ces cohortes trop nombreuses de futurs enseignants.

Pour nous, la logique de la formation ne doit pas être sacrifiée à celle de l'affectation.

Sans ambition, sans projet, sans vision d'avenir, cette réforme traduit plus le besoin d'occuper le terrain médiatique que le désir d'améliorer la formation des maîtres. L'intégration aux universités n'aura de sens que si elle accompagne une transformation de grande ampleur, donnant enfin à l'enseignement une formation professionnelle sérieuse, avec des moyens et une volonté politique à la hauteur de cette ambition. Telle qu'annoncée de façon bien vague, elle recèle des risques que nous devons combattre pied à pied, quand des décrets viendront préciser les cadres concrets de ce changement de statut et quand des négociations entre IUFM et universités viendront localement définir les conditions du changement de statut.

## Réformes de l'école

### Chronologie

- 1698.** Obligation scolaire sous l'égide de l'État et le contrôle de l'Église.
- 1881.** Loi Ferry sur la gratuité de l'école primaire publique.
- 1882.** Loi Ferry sur la laïcité et l'obligation scolaire (7-13 ans) de l'enseignement primaire.
- 1930.** Loi de finances sur la gratuité de tous les établissements secondaires.
- 1933.** Création d'un examen d'entrée en sixième, supprimé en 1961.
- 1936.** Obligation scolaire portée à 14 ans.
- 1950.** Création du Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré).
- 1959.** Obligation scolaire portée à 16 ans.
- 1965.** Création du baccalauréat de technicien et du BETP (Brevet d'études professionnelles).
- 1966.** Création des Instituts universitaires de technologie (IUT).
- 1975.** Réforme Haby sur le « collège unique ».
- 1981.** Création des ZEP (Zones d'éducation prioritaires).
- 1982.** Lois de décentralisation qui étendent les pouvoirs des communes sur les écoles, des départements sur les collèges et des régions sur les lycées en matière de construction et de fonctionnement.
- 1985.** Création du baccalauréat professionnel.
- 1989.** Loi d'orientation fixant l'objectif de conduire 80 % de l'ensemble d'une classe d'âge au niveau baccalauréat.
- 1991.** Créations des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres), chargés de la formation des professeurs d'école (instituteurs) et des professeurs du secondaire.

**1993.** Rénovation de la classe de première et création des filières L (littéraire), S (scientifique), ES (économique et sociale) STI (sciences et technologies industrielles) et STT (sciences et technologies tertiaires).

**1997.** Réforme Bayrou sur les études universitaires.

**1999.** Rapport « collège 2000 » sur l'introduction des cultures techniques et professionnelles, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que la pratique d'évaluation des performances des établissements.

Projet de réforme visant l'allègement des programmes des lycées.

**2002.** Harmonisation des diplômes universitaires européens autour des grades LMD (licence, master, doctorat) et de l'adoption du système européen d'unités capitalisables et transférables, dit « système européen de crédit » (ECTS).

Le Sgen-CFDT vous souhaite de passer  
d'excellentes fêtes...  
Rendez-vous en 2005 ;-)



<http://sgencfdt.iufm.free.fr>

[sgencfdt.iufm@free.fr](mailto:sgencfdt.iufm@free.fr)

Compte MSN Messenger: [sgencfdtIUFM@hotmail.com](mailto:sgencfdtIUFM@hotmail.com)

Compte AOL-AIM: sgencfdtIUFM